

Réponse au postulat de Messieurs Antoine Hürlimann et Dimitri Simos

Des abeilles pour notre bien-être et du miel pour nos papilles

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 27 avril 2016, Messieurs Antoine Hürlimann et Dimitri Simos, Conseillers communaux, ont déposé un postulat demandant à la ville de Pully d'étudier la possibilité d'implanter des ruchers sur le territoire communal.

En préambule nous souhaitons souligner que la Direction des domaines gérances et sports est déjà active sur ce plan et produit un miel de proximité. En effet, en marge du sentier didactique des 4 vents, deux ruches apicoles privées ont été installées ainsi que deux boîtes d'abeilles sauvages « wild-bienne » (colonies d'abeilles sauvages qui ne piquent pas). La ville de Pully est donc pleinement active et favorise la sauvegarde des abeilles.

Les ruchers actuellement présents sont situés en limite de la zone de forêt. En revanche, pour ce qui est du milieu urbanisé, les bâtiments administratifs ou scolaires ne se prêtent pas à l'apiculture du fait du risque potentiel de piqûres. Il en va de même pour les espaces verts de détente de loisir ou de sport.

De surcroît, il faudrait que la ville se dote des assurances nécessaires, qu'elle soit affiliée à la société d'apiculture et dispose d'un personnel qualifié. En effet les travaux d'apiculture nécessitent d'être méticuleux et très soigneux. Cela requiert une implication sur le long terme afin de gérer les contrôles sanitaires, le nourrissage, l'agrandissement du nid à couvain, le contrôle de l'essaimage, la récolte et les traitements.

Réponse au postulat de Messieurs Antoine Hürlimann et Dimitri Simos

Nous sommes donc d'avis qu'il n'est pas opportun pour la ville de Pully d'implanter des ruchers supplémentaires et nous laissons aux propriétaires privés le soin de se lancer dans cette activité.

Nous étudierons aussi avec bienveillance toute proposition venant d'une association pour l'implantation de ruchers sur le territoire communal.

Nous vous invitons cependant à parcourir le sentier didactique et profiter de la zone d'observation qui a été aménagée afin de découvrir la vie des abeilles des deux ruches déjà en place à Pully.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu au postulat de Messieurs les Conseillers communaux Hürlimann et Simos.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
		
G. Reichen		Ph. Steiner

Pully, le 12 janvier 2018

Annexe : postulat de Messieurs les Conseillers Antoine Hürlimann et Dimitri Simos